CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi, le deux (2) mai 2022 à 20h00 au centre Lepageois.

Étaient présents :

Monsieur maire : Magella Roussel

Madame la conseillère suivante : Josée Martin

Messieurs les conseillers suivant : Marc Lajoie

Francis Provost

William Lévesque-Page

Absents : Sylvain Claveau

Francis Dompierre

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Assistent également à la séance, Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière-trés. DMA.

La séance à débuter à 20h15

OUVERTURE DE LA SÉANCE

<u>1.</u>

Un moment de silence

2. <u>2022-098</u> <u>ACCEPTATION DE L'ORDRE DU</u> JOUR

Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

Il est proposé par Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Marc Lajoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour présenté laissant affaires nouvelles ouvertes.

3. <u>2022-099</u> <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DU 11 ET 25</u> AVRIL 2022

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procèsverbaux de la séance du 11 et 25 avril 2022 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.

2022-100 Il est proposé par Monsieur William Lévesque-Page et appuyé par Monsieur Francis Provost et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance

du 11 avril 2022 tel que présenté.

2022-101 Il est proposé par Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Francis Provost et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 25

avril 2022 tel que présenté.

4. 2022-102 ACCEPTATION DES COMPTES

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 11 avril 2022.

Il est proposé par Monsieur William Lévesque-Page appuyé par Monsieur Francis Provost et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

LISTE DES COMPTES Période 4

9167-6858 QUÉBEC INC. DÉGAGEMENT TALUS 1042 C2202668 4 213,83

9167-6858 QUÉBEC INC.	DÉNEIG BORNE INCENDI	1044	C2202668	293,19
	RG4 OUES			,
ANGÉLINE ANCTIL	CONCIERGERIE AVRIL 2022	AVRIL 2022	C2202669	202,50
BOUFFARD SANITAIRE INC.	COLLECTE ORD. SUPP PAVILLON	214704	C2202670	68,99
BOUFFARD SANITAIRE INC.	COLLECTE AVRIL 2022	215409	C2202670	2 513,77
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	CLÉ 1 1/16 OUTILS	6036-481064	C2202671	26,13
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	HUILE, ANTIFRICTION	6036-482123	C2202671	82,88
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	CORROSTOP	FCJ0165529	C2202672	27,57
DICKNER INC.	SIGNALISATION PANNEAU SIGNALISATION	31089452	C2202673	74,73
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	RENOUV.01.05.22AU01.05.23	349830	C2202674	81,59
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS DE MUTATION	202200770093	C2202675	15,00
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC LUMIERE RUE	663102438148	L2200032	144,67
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC 70 RUE DE LA RIVIÈRE	646002739607	L2200033	286,78
HYDRO-QUÉBEC	élec 29 rue de la rivière	620802549216	L2200034	1 056,26
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	spiraler pv	318340	C2202676	17,37
DÉPANNEUR IRVING	ESSENCE AVRIL 2022	561951	C2202677	685,10
LABORATOIRE BSL	analyse d'eau	88087	C2202678	73,86
LABORATOIRE BSL	analyse d'eau	85612	C2202678	265,26
LAVAGE MOBILE INC.	DÉBOUCHÉ MANOME RUE RIVIÈRE	1641	C2202679	155,22
MRC DE LA MITIS	TÉLÉPHONIE IP	39210	C2202680	160,56
MRC DE LA MITIS	HEURE INSPECTION JAN A MARS	39199	C2202680	2 224,47
MRC DE LA MITIS	crédit honoraires loi 48	39122	C2202680	- 426,42
BANQUE ROYAL DU CANADA CRÉDIT-BAIL	VERS#15CRÉDIT-BAIL WESTERNSTAR	AVRIL 2022	L2200035	4 423,91
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉDÉRAL AVRIL 2022	AVRIL 2022	L2200036	1 348,19
REVENU QUÉBEC	REMISE PROVINCIALE AVRIL 2022	AVRIL 2022	L2200037	3 656,65
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	NETTOYANT PLANCHER	11900	C2202681	16,04
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	papier toilette	11926	C2202681	41,34
RREMQ	RREMQ AVRIL 2022	AVRIL 2022	L2200038	358,00
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULATION AVRIL 2022	AVIRL 2022	L2200039	215,80
SÉCURITÉ CIVILE LANDRY INC.	formation sécurité civile	1346	C2202682	413,91
URLS DU BAS ST-LAURENT	ADHÉSION URLS 2022	2022	M2202667	100,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	VESTE OUVRAGE VOIRIE	298910	L2200040	68,93
VISA AFFAIRES DESJARDINS	MÉDIA POSTE	2022-04-05	L2200041	31,82
VISA AFFAIRES DESJARDINS	BOÎTE AUX LETTRES	7602560	L2200042	51,71
VISA AFFAIRES DESJARDINS	livre bibio roman	3210635	L2200043	138,39
VISA AFFAIRES DESJARDINS	livre roman biblio	04-15-22	L2200044	24,07
VISA AFFAIRES DESJARDINS	fourniture garage	22-04-22	L2200045	8,05
VISA AFFAIRES DESJARDINS	roman biblio	25943	L2200046	26,20
VISA AFFAIRES DESJARDINS	CRÉDIT BOITE AUX LETTRES	0519136	L2200047	- 20,67
VISA AFFAIRES DESJARDINS	nettoyant, gant, fourniture b	22-04-26	L2200047	70,71
				

23 216.36\$

BILAN DU MOIS

Salaires nets: 6 employés 8 937.14\$

Total des factures: 23 216.36\$

Totaux salaires et compte du mois: 32 153.50\$

Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M) 11 989.47\$

Salaires payés: 8 937.14\$

Reste à payer: 11 226.89\$

5. 2022-103 AUTORISATION DE PAIEMENT -ENTENTE INTERMUNICIPALE EN LOISIR

Sur proposition de Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Francis Provost et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture CRF2200076 à la municipalité de La Rédemption pour le 1^{er} paiement pour l'entente intermunicipale en loisir au montant de 4 628.59\$ pour la période du 1^{er} jan au 31 mars 2022.

6. <u>2022-104</u> <u>ÉCOLE MISTRAL-GALAS-JUIN 2022</u>

Sur proposition de Monsieur Marc Lajoie appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de donner une participation financière pour le Galas juin pour les élevés du Mistral pour l'année 2021-2022 au montant de 100\$.

7. 2022-105 TRANSFERT DE FONDS (71 607.90\$)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un règlement d'emprunt 2011-008 en date du 8 août 2013 (résolution 2011-149) lors du projet d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts et d'urbanisation de la route 132;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt est remboursable sur une période de 20 ans renouvelable aux 5 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le programme de remboursement de l'aide financière du PIQM en lien avec le FIMR (610197) est sur une période de 10 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le programme de remboursement de l'aide financière est sur une courte échéance ;

CONSIDÉRANT QUE le montant est plus élevé que le remboursement de la municipalité, celle-ci placera l'excédent du remboursement au compte avantage entreprise pour qu'il y soit accessible pour les années à venir ;

POUR CES MOTIFS:

Sur proposition de Monsieur William Lévesque-Page appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le transfert au compte de « Avantage Entreprise Desjardins » le montant de 71 607.90\$.

8. 2022 TARIFICATION CAMP DE JOUR

Reporter

9. 2022-106 PROJET HAIES BRISE-VENT /ÉCO MITIS

Sur proposition de Monsieur Marc Lajoie appuyé par Monsieur Francis Provost et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage demande au Ministère des Transports du Québec d'adhérer au projet de haie brise-vent préparé par Éco Mitis et de mettre en place sur le territoire de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage des haies brise-vent afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route sur les tronçons ciblés dans le projet

10. <u>2022-107</u> <u>DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL « ÉTATS COMPARATIFS AU 31 MARS 2022 »</u>

Il y a dépôt du rapport trimestriel des états comparatifs au 31 mars 2022.

11. 2022-108 REFONTE DU SITE INTERNET

Sur proposition de Monsieur William Lévesque-Page appuyé par Monsieur Marc Lajoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de prendre un modèle sur monsiteprimo de Kaleidos, de faire transférer nos données de l'autre site à 71\$/pages estimé à 1917\$ et l'abonnement pour l'hébergement du web au coût de 290\$/ annuel.

William Lévesque-Page quitte la séance à 20h23 pour les 2 points suivants.

12. <u>2022-109</u> <u>MANDATER LE SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRC- ESTIMATION DES PROJETS TRAVAUX VOIRIE ;</u>

Sur proposition de Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Francis Provost et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de mandater le service de génie de la MRC de la Mitis pour l'estimation de travaux de voirie pour le 5^e rang Ouest.

13. <u>2022-110</u> PRÉLÈVEMENT TEST DE SOL

Sur proposition de Monsieur Francis Provost appuyé par Monsieur Marc Lajoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à des analyses de sol par une firme spécialisée pour le 5^e rang Ouest élaboration de la conception par la suite. Les coûts sont estimés entre 7 000\$ et 10 000\$.

William Lévesque-Page revient à 20h25

14. 2022 VACANCES DIRECTRICE-SEMAINE DU 22 AU 28 MAI 2022

Semaine de vacances de la directrice générale, la semaine du 22 au 28 mai 2022.

15.	AFFAIRES NOUVELLES	AFFAIRES NOUVELLES			
16.	PÉRIODE DE QUESTIONS	PÉRIODE DE QUESTIONS			
17. <u>2022-111</u>	L'ordre du jour étant épuisé, il est	FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE. L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Francis Provost déclare la fermeture de l'assemblée à 20h25.			
	Magella Roussel, maire	Tammy Caron, Directrice-générale et greffière-trés. DMA			
	Approbation des résolutions				
	approuve les résolutions votées l	Je, <i>Magella Roussel</i> , maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepagapprouve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 11 avril 202 tenue au centre Lepageois à 20 h00.			
	chaque résolution votée lors de	quivaut à la signature et à l'approbation de cette séance, exception faite de la/ou des, le tout conformément à l'article 142			

Magella Roussel, maire